

CONVENTION DE PARTENARIAT

Mission de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain



Réalisation de l'inventaire des instruments scientifiques
et des documents associés

**Valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain
du territoire lorrain de la région Grand Est**

Septembre 2020

Convention de partenariat entre le Conservatoire national des arts et métiers, la Métropole du Grand Nancy et l'Université de Lorraine

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La **Métropole du Grand Nancy**, Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, créé par décret en date du 20 avril 2016 n° 2016-490 dont le siège est à NANCY (54000), 22-24 Viaduc Kennedy, identifiée au SIREN sous le numéro 245400676, non immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

Représentée par son Président, Monsieur Mathieu KLEIN, agissant ès qualité par une délibération du Conseil de Métropole en date du 17 juillet 2020, dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération n° du ,

Ci-après dénommée « le Grand Nancy »

d'une part,

ET

L'Université de Lorraine,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créé sous la forme de grand établissement

Sise 34 Cours Léopold BP 25233 - 54000 NANCY,

SIRET : 130 015 506 00012, code APE 8542 Z

Représentée par son Président, Pierre MUTZENHARDT

Ci-après dénommée « l'Université de Lorraine »

d'autre part,

ET

Le Conservatoire national des arts et métiers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, soumis au décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié, situé 292, rue Saint Martin – 75141 PARIS cedex 03, représenté par son Administrateur général en exercice, ci-après dénommé le Cnam

Ci-après dénommé le Cnam- PICST-Mission « réseaux et recherches »

d'autre part.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Le Cnam (PICST- Mission réseaux et recherches) s'est vu confier une mission nationale appelée PATSTEC sur la « *Sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain* », par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Cette mission consiste dans la conduite d'un inventaire national et la valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain, en suscitant les initiatives régionales et en assurant un rôle de conseil et d'expertise pour la constitution de musées scientifiques et techniques.

La Métropole du Grand Nancy à travers son Pôle muséal constitué du Musée de l'histoire du fer et du Muséum-Aquarium, dispose d'établissements qui conservent, étudient et valorisent un important patrimoine scientifique et technique et possèdent une expertise dans ce domaine. Ces établissements sont gérés en partenariat avec l'Université de Lorraine.

Le Cnam (PICST- mission réseaux et recherches) confie au Grand Nancy (Pôle muséal) et à l'Université de Lorraine (Direction de la Vie Universitaire et de la Culture), qui deviennent copartenaires du réseau constitué dans le cadre de la mission nationale Patstec, la charge de sauvegarder, de réaliser un inventaire et de valoriser le patrimoine scientifique et technique des établissements d'enseignement, de recherche, de conservation, des associations et des entreprises en région Grand Est, territoire lorrain.

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, les parties déterminent les modalités selon lesquelles le Cnam (PICST -mission réseaux et recherches) confie au Grand Nancy et à l'Université de Lorraine la réalisation de l'inventaire du patrimoine scientifique et technique contemporain et de sa valorisation dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région Grand Est (territoire lorrain), dans le domaine d'intervention défini aux paragraphes suivants.

Le patrimoine scientifique et technique contemporain concerne les objets témoins de la recherche, de l'enseignement et des entreprises, de l'instrument au produit industriel ainsi que les manuscrits d'expérience, et autres documents associés, mais aussi la mémoire vivante recueillie sous forme d'interviews, des savoir-faire des hommes et femmes de la recherche, qui ont utilisé ces objets.

Cet inventaire ne comprend pas les collections des sciences naturelles et des sciences du vivant qui sont de la responsabilité et expertise du Muséum National d'Histoire Naturelle, qui fait l'objet d'une autre opération financée par le ministère chargé de la recherche.

Article 2 – ENGAGEMENTS DU GRAND NANCY ET DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

2.1. Le Grand Nancy et l'Université de Lorraine s'engagent à participer aux actions de la Mission nationale à travers le réseau Patstec, suivant les préconisations stipulées en annexe n°1 de la présente convention qui en fait partie intégrante.

2.2. Le du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine s'engagent à inventorier les instruments et documents associés du patrimoine repérés dans les établissements retenus par le comité de pilotage défini à l'article 3 ; cet inventaire consiste à décrire et photographier au moins 100 objets dans l'année et alimenter la base de données nationale, une fois les fiches documentées, validées et indexées pour tous ces objets.

À cette fin, le Grand Nancy et l'Université de Lorraine s'engagent à suivre la méthodologie préconisée et à utiliser les outils (fiche d'inventaire minimale, nombre de photographies par objet,...) mis en place par la cellule nationale de coordination afin d'assurer une homogénéité des données envoyées vers la base de données nationale. Cette méthodologie est détaillée dans l'annexe à la présente convention.

2.3. Le Grand Nancy et l'Université de Lorraine s'engagent à adresser au Cnam (PICST- mission réseaux et recherches) deux rapports d'activité dans le courant de l'année 2021 (mai 2021 et octobre 2021).

2.4. Le Grand Nancy et l'Université de Lorraine feront leur affaire du respect des droits des auteurs des œuvres (photographie, texte etc.) susceptibles d'être reproduites et représentées dans la base de données nationale en vue de leur utilisation sur le site internet www.patstec.fr.

Le Grand Nancy et l'Université de Lorraine garantissent au Cnam la jouissance entière, paisible et libre de toute servitude des droits cédés contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques.

Article 3 - INTERVENANTS

Le Grand Nancy et l'Université de Lorraine s'engagent à confier la direction de la mission, objet de la présente convention, à un.e attachée territoriale de conservation du patrimoine titulaire (spécialité Patrimoine scientifique technique et naturel), qui, dans les limites de la participation financière du Cnam, pourra se faire assister par toute personne compétente.

L'attaché territorial de conservation du patrimoine sera conseillé dans son travail par :

- un comité de pilotage regroupant le Cnam, par le biais d'un ou de plusieurs représentants de la cellule nationale de coordination du Cnam (PICST-mission réseaux et recherches), les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche présents sur le territoire lorrain, les Directions régionales concernées (DRRT et DRAC), le Rectorat, le Conseil régional Grand Est (Service régional de l'Inventaire, Délégation à la culture scientifique et technique, etc.) ;
- des conseillers scientifiques du programme pour les grandes thématiques, choisis par la Métropole du Grand Nancy et l'Université de Lorraine.

Article 4 – PARTICIPATION FINANCIERE DU CNAM

Le montant de la participation financière du Cnam (PICST- mission réseaux et recherches) pour de la réalisation du projet est de 11 000 euros au titre de l'année 2021.

Cette somme sera versée par le Cnam (PICST- mission réseaux et recherches) au Grand Nancy à la signature de la convention en 2020 et selon les modalités suivantes :

- le Cnam (PICST- mission réseaux et recherches) établira un engagement adressé au Grand Nancy à l'adresse museesGDN@grandnancy.eu ;
- Le Grand Nancy enverra au Cnam (PICST- mission réseaux et recherches) une facture, un titre de recette ou un titre de perception à l'adresse de facturation indiquée sur le bon de commande.

Le Cnam (PICST- mission réseaux et recherches) se libèrera de la somme due, en faisant porter le montant au crédit du compte dont les références sont les suivantes :

Banque de France - Trésorerie de Nancy municipale
IBAN : FR10 3000 1005 83C5 4000 0000 032
BIC : BDFEFRPPCCT

Le délai global de paiement est de 30 jours à réception du titre de recette ou de la facture.

Le comptable assignataire est l'agent comptable du Cnam.

Conformément aux dispositions de l'article 2.3. de la présente convention, le Grand Nancy et l'Université de Lorraine devront adresser au Cnam (PICST- mission réseaux et recherches), courant octobre 2021, un rapport d'activité comportant un bilan financier détaillé sur l'utilisation des sommes versées par le Cnam (PICST- mission réseaux et recherches) au Grand Nancy et à l'Université de Lorraine. En cas de non utilisation de cette subvention, les sommes disponibles transférées au Grand Nancy seront reversées au Cnam (PICST- mission réseaux et recherches).

En cas de non-exécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par le Grand Nancy et l'Université de Lorraine, le Cnam (PICST- mission réseaux et recherches) peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées au titre de la présente convention.

Article 5 – PARTICIPATION FINANCIERE DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

Afin de contribuer à ce projet, l'Université de Lorraine (DVUC) souhaite contribuer en versant une participation financière. Le montant de la participation financière de l'Université de Lorraine est de 11 000 (onze mille) euros pour l'année 2021.

Cette somme sera versée par l'Université de Lorraine à la Métropole du Grand Nancy selon les modalités suivantes :

La prestation fera l'objet engagement émis par l'Université de Lorraine. Le numéro d'engagement devra impérativement être inscrit sur l'avis des sommes à payer.

Il est impératif que l'avis des sommes à payer soit envoyé directement à l'agence comptable via le portail CHORUS PRO (un certificat de dépôt vous assure du dépôt de la facture).

Codes à renseigner :

SIRET Université de Lorraine : 130 015 506 00012

Code Service : UL1AVECEJ

Numéro d'Engagement Juridique (EJ) : N° du bon de commande (4500xxxxxx)

Pour plus d'informations, consulter le site de la communauté Chorus Pro à l'adresse <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>.

En cas de non-exécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention, l'Université de Lorraine peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées au titre de la présente convention.

Article 6 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans le cadre de la présente convention.

Article 7 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature par les parties. Tout renouvellement fera l'objet de la signature d'une nouvelle convention.

Article 8 - LITIGES

Tout différend découlant de la rédaction, l'application ou l'interprétation de la présente convention sera réglé à l'amiable, ou à défaut porté devant le tribunal de Nancy.

Fait à, le2020, en trois exemplaires

**Pour le Cnam et par délégation,
L'adjointe à l'Administrateur
général pour le Patrimoine,
l'information et la culture
scientifique et technique**

**Pour la Métropole du Grand
Nancy**

Pour l'Université de Lorraine

**Pascale HEURTEL
Conservateur général**

**Mathieu KLEIN
Président**

**Pierre MUTZENHARDT
Président**

ANNEXE :

Le réseau de la mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain, dite Mission nationale PATSTEC - **Note méthodologique et conseils**

ANNEXE

Le réseau de la mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain, dite Mission nationale PATSTEC

Note méthodologique et conseils

Les partenaires du réseau de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain participent aux activités et à toutes les opérations menées dans ce cadre.

Ils bénéficient du dispositif national créé dans le cadre de la Mission nationale au Cnam (Patrimoine de l'Information et de la Culture Scientifique et Technique, PICST, Mission réseaux et recherches), et intitulé aussi ici « cellule nationale du patrimoine scientifique et technique contemporain ».

I – LE DISPOSITIF NATIONAL

Il est constitué de :

1 – La cellule nationale de coordination

La mission nationale et la cellule de coordination apporte un suivi sur la réalisation des inventaires dont le nombre minimal est défini dans la convention, et leur valorisation, apporte des conseils au chef de projet des missions régionales dans les régions.

La Mission nationale est dirigée par :

→ Pascale Heurtel, adjointe à l'administrateur général pour le patrimoine, l'information et la culture scientifique et technique, conservatrice générale, directrice de la PICST

Avec :

- Catherine Cuenca, conservatrice générale du patrimoine, cheffe de la mission « réseaux et recherches (PICST) comprenant la Mission Patstec, Cnam & Université de Nantes
- Daniel Thoulouze, directeur de recherche honoraire au CNRS, conseiller auprès de la responsable de la Mission patrimoine Patstec

Avec la collaboration de l'équipe constituée de Ludivine Vendé, chargée de missions au sein de la Mission nationale, de la gestion de la Base nationale et responsable des inventaires et de leur valorisation en région des Pays de La Loire

- Gestion technique de la Base nationale : Olivier Rochard
- Assistante projet logistique : Véronique Rothenbühler

Et Elsa Campergue, chargée de mission pour l'Île-de-France et avec la collaboration d'Isabelle Astic, chargée de missions, PICST et responsable de collections au Musée des arts et métiers, Cnam

2 – Un Conseil scientifique national

Un Conseil scientifique national et européen suit les grandes orientations du projet de réseau national.

Parallèlement, dans les régions, des comités de pilotage et des conseils scientifiques collaborent, orientent les actions des chefs de projet des missions locales et s'appuient sur les acteurs scientifiques et politiques locaux.

3 – Des groupes de travail sur le patrimoine scientifique et technique contemporain

La diversité et l'abondance des objets du patrimoine scientifique contemporain nécessitent la mise en place de critères de choix, de comprendre leur évolution technique en fonction de la dynamique de la recherche.

Plusieurs axes de réflexion, notamment sur des points patrimoniaux, juridiques, historiques, et sociologiques ont été créés et donnent lieu à des groupes de travail au sein du réseau national.

4 – Base de données multimédia

Le site Web sémantique dynamique a été construit initialement en région des Pays de la Loire et mis à disposition de la Mission nationale du Cnam en 2004, l'adresse est www.patstec.fr, et est l'outil du réseau national. Constitué d'une base centrale multimédia, il accueille l'ensemble des données nationales (fiches d'inventaires d'objets, interviews vidéos de chercheurs, animations pédagogiques, etc.). Des outils permettent aux utilisateurs de réaliser leurs propres applications, mais aussi de produire leurs expositions, cours, conférences, etc.

II – AU NIVEAU RÉGIONAL

L'objectif principal est de sensibiliser à la sauvegarde et à la conservation du patrimoine scientifique et technique contemporain : le patrimoine matériel (instruments, documents associés à l'objet, etc.) et le patrimoine immatériel (la mémoire vivante et les savoir-faire des femmes et hommes) de la recherche,

1 – Les missions

Pour cela, les missions sont de :

- repérer des objets (instruments scientifiques et documents associés aux objets) dans les laboratoires des organismes de recherche, d'enseignement supérieur et les entreprises des régions concernées ;
- inventorier les objets repérés, les documents associés et documenter les fiches d'inventaire suivant les modèles proposés à cet effet par la cellule nationale (une quinzaine de champs minimums sont à remplir pour le site) ;

- saisir les données dans une base locale (avant transfert d'une copie vers la Base nationale), réaliser des photographies numériques (au moins trois photographies de chaque face ou partie détaillée de l'objet) ;
- concevoir des interviews thématiques (mémoire vivante) de chercheurs locaux, racontant l'histoire de trente ou quarante années de recherche ou de savoir-faire, et réaliser en parallèle l'inventaire des appareils, outils de leur recherche, afin de montrer l'évolution technologique souvent importante, des instruments des années 1950 à aujourd'hui ;
- conserver les instruments dans leur lieu d'origine en priorité et/ou essayer de trouver un lieu de stockage pour les objets, assurant la sauvegarde et la préservation de ces instruments et documents ;
- valoriser ce patrimoine au niveau régional sous forme d'animations, d'expositions, formations pour tous les publics ;
- assurer une préservation de toutes les ressources recueillies en alimentant le site Web multimédia national sur le patrimoine scientifique contemporain ; des conseils, une formation et des fiches techniques, vous sont proposés par la cellule de la mission nationale, détaillant les divers modes d'accès possibles, que vous pourrez choisir.

2 – Moyens humains

Pour réaliser ces missions, il est nécessaire d'avoir un chef de projet, dont le rôle est de suivre et de coordonner l'ensemble de l'opération régionale en appui sur un comité scientifique et un comité de pilotage du projet, et d'établir un réseau de correspondants scientifiques dans les organismes de recherche et d'enseignement qui peuvent se constituer en « groupes patrimoines » bénévoles, aidant au repérage, à la documentation des objets et à la mise en place d'actions de valorisation de ce patrimoine scientifique pour le public.

La réalisation des inventaires peut être faite, sous le contrôle du chef de projet et avec le suivi et l'expertise de la cellule de coordination nationale (situées au Cnam et université de Nantes en Pays de la Loire).

Des étudiants ou vacataires de spécialité scientifique peuvent aider le chef de projet à réaliser ces inventaires, à documenter la fiche objet, et à effectuer la saisie des données dans la base de données pour le transfert vers le site Web national du patrimoine contemporain sous le contrôle du chef de projet .

Il est nécessaire d'avoir une personne compétente en photographie numérique (un ou deux jours par semaine au minimum).

Tout ceci étant très dépendant du nombre d'objets repérés et du temps que l'on se donne pour réaliser cet inventaire.

Les interviews thématiques des chercheurs et la constitution de parcours : « histoires de recherche », d'histoire de laboratoires, d'histoire d'objets, tels qu'ils sont réalisés aujourd'hui dans le cadre du programme Patrimoine des Pays de la Loire, font l'objet de conseils ou d'une expertise apportée dans le cadre de la cellule nationale, au cas par cas, et en fonction des souhaits des acteurs et des compétences locales. Les personnes nécessaires à cette réalisation sont des professionnels des patrimoines, de tournage et montage vidéo, prise de son, éclairage, développement informatique, graphisme, et éventuellement en ingénierie multimédia.

En résumé, des documents techniques et des outils sont mis à disposition pour le réseau :

- la cellule de la Mission nationale pour le suivi de l'ensemble des opérations et la gestion de la base nationale et du site Web, les conseils et l'expertise, la formation aux outils, l'animation du réseau, etc. ;
- une base de données et un site Web national sémantique et dynamique – www.patstec.fr –, cet outil est prévu pour une utilisation nationale, et vous y transférerez une copie de vos inventaires (**dégagée de tous droits**) suivant plusieurs types de modalités techniques, que nous envisagerons ensemble ;
- une fiche d'inventaire structurée, pour le réseau national ;
- des documents de procédures pour la saisie des données et l'indexation et le transfert de données vers le site Web. L'ensemble faisant l'objet d'une formation pour les chefs de projet.
- Une plaquette de communication et autres outils développés au fur et à mesure des années par la Mission nationale

CONTACT

catherine.cuenca@lecnam.net / 06 77 71 87 52

Conservatoire national des arts et métiers

PICST - Mission « réseaux et recherches »

Mission nationale PATSTEC

Case 4DCST1

292, rue Saint-Martin

75141 PARIS Cedex 03